

SOCIETATEA DE STUDII CLASICE DIN REPUBLICA SOCIALISTĂ ROMÂNIA

STUDII  
CLASICE  
X

EXTRAS

EDITURA ACADEMIEI REPUBLICII SOCIALISTE ROMÂNIA  
1968 9

B 14

BA II 607 972

Octavian Iliescu  
25. II. 1969. Bucuresti.

## LES « TÉTRASTATÈRES » DE LYSIMAQUE, TROUVÉS À BAIJA MARE

PAR

OCTAVIAN ILIESCU

Des travaux éditaires effectués le 24 novembre 1965 à Baia Mare, dans l'enclos d'une maison privée sise au n° 4, rue Mihai Viteazul, ont mis à jour un grand trésor monétaire comprenant presque un millier de pièces d'or. Dès le premier moment, les inventeurs ont recueilli:

- deux grandes pièces d'or du type des statères de Lysimaque, mais dont le diamètre atteint 31 et 32 mm; elles pèsent 32,33 et 34,86 g;
- un sou d'or, frappé à Ravenne par Honorius (Cohen, n° 44);
- deux thalers en or, frappés à Baia Mare par les princes de Transylvanie Sigismund Bathori en 1591 et Etienne Bocskay en 1605;
- cinq pièces de deux ducats, émises par l'archevêché de Salzbourg en 1565, 1587, 1593 et 1597;
- 975 pièces valant un ducat ou à peu près: des ducats, des sequins, des florins et des altouns ottomans, monnaies frappées en divers pays et villes de 1438 à 1613; la plupart représentent des émissions de Transylvanie (514 pièces) et de Hongrie (307 pièces);
- quatre pièces d'un quart de ducat, émissions du prince de Transylvanie, Etienne Bocskay (1606)<sup>1</sup>.

À la suite de recherches ultérieures, les autorités locales ont réussi à découvrir encore quatre pièces provenant de la même trouvaille, à savoir<sup>2</sup>:

- une troisième pièce d'or du type des statères de Lysimaque, pareille à celles mentionnées plus haut; diamètre 30 mm, poids 34,90 g;
- un autre thaler en or, frappé par Etienne Bocskay en 1605, identique aux précédents;
- deux ducats de Transylvanie, frappés en 1575 et 1613.

La composition peu commune de cette trouvaille n'a pas tardé à attirer l'attention des chercheurs roumains. Et surtout les grandes pièces d'or du type des statères de

<sup>1</sup> Voir la description détaillée du trésor, donnée par Eugen Chirilă et Octavian Bandula, *Tezaurul monetar de la Baia Mare* (Le trésor monétaire de Baia Mare), Baia Mare, 1966, 52 p. + XI pl. Le trésor a été partagé par le Musée régional Maramureș de Baia Mare et le Cabinet numismatique de la Bibliothèque de l'Académie roumaine de Bucarest.

<sup>2</sup> Ces pièces sont encore inédites; elles sont entrées dans la collection du Cabinet numismatique précité.

Lysimaque, mais qui semblent appartenir, par leur poids, à des multiples, à des « tétrastatères »<sup>3</sup>.

Les premiers éditeurs, en se rapportant aux deux exemplaires qui leur étaient connus et les considérant en effet des « tétrastatères », ont exprimé néanmoins des réserves en ce qui concerne la date et le lieu d'émission de ces pièces<sup>4</sup>.

Ultimeurement, les mêmes pièces ont été publiées à nouveau par Bucur Mitrea<sup>5</sup>, dont l'opinion est plus ferme. Il affirme que les deux tétrastatères d'or de Lysimaque représentent un nominal qui apparaît certainement pour la première fois dans une trouvaille et précise encore que ces pièces ont été frappées à Pergame<sup>6</sup>.

Nous avons eu l'occasion de voir récemment le troisième exemplaire de cette série, découvert plus tard par les autorités locales. Par le style, il est identique aux deux premiers signalés plus haut; en outre, il porte au revers les mêmes différents, à savoir: le sigle Γ dans le champ gauche, une image de culte sous le bras droit de la déesse Athéna nicéphore et le croissant en exergue<sup>7</sup>. Mais cette dernière pièce est indubitablement coulée; on y voit en plusieurs endroits les traces caractéristiques de ce procédé de fabrication. Par conséquent, l'authenticité de cet exemplaire n'est plus sujet à discussion; la pièce en question est à coup sûr l'œuvre d'un faussaire.

Ces constatations mettent également en doute l'authenticité des deux premiers « tétrastatères », conservés à présent dans les collections du Musée de Baia Mare et que nous connaissons seulement d'après les reproductions publiées par les éditeurs déjà cités. A l'avenir, on devra les soumettre à un examen plus attentif, afin d'écartier, si tel est le cas, toute possibilité de prendre des pièces coulées pour des monnaies antiques<sup>8</sup>.

En deuxième lieu, il est à remarquer que les trois « tétrastatères » trouvés à Baia Mare montrent une parfaite identité de style, sigles et symboles. Le fait serait surprenant, même si toutes ces pièces provenaient d'un seul atelier monétaire. S'agirait-il d'une simple coïncidence? On peut en douter.

Envisageons à présent un autre aspect de ce problème: l'identification du type monétaire. Le type original est bien connu depuis plus de cent ans: c'est la tétradrachme de Lysimaque signalée par Müller au n° 291<sup>9</sup> et citée d'ailleurs par les premiers éditeurs du trésor de Baia Mare<sup>10</sup>. Deux exemplaires de cette tétradrachme se trouvaient à cette époque-là en deux grandes collections: à La Haye et à Berlin<sup>11</sup>; ces pièces,

<sup>3</sup> Un tel nominal a été émis par Antiochus III le Grand (223—181 av.n.è.) en Syrie et par les Lagides en Egypte; cf. Ernest Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I<sup>er</sup>, I<sup>re</sup> partie, Paris, 1901, col. 444—445.

<sup>4</sup> E. Chirilă et Octavian Bandula, *ouvr. cité*, p. 34.

<sup>5</sup> Bucur Mitrea, *Descoperiri recente și mai vechi de monede antice și bizantine în Republica Socialistă România* (Découvertes récentes et plus anciennes de monnaies antiques et byzantines dans la République Socialiste de Roumanie), dans SCIV, 18 (1967), 1, p. 189 et 191; version française publiée dans Dacia N. S., 11(1967), p. 377—379. Cf. du même auteur, *Tétrastatères d'or de Lysimaque, roi de Thrace*, communication présentée le 29 août 1967 au Congrès international de numismatique de Copenhague (encore inédite).

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 189. La source n'est pas indiquée; toutefois, d'après les détails de la description (*ibid.*, p. 191), elle doit être: *Sylloge Nummorum Graecorum*—Danemark, Thrace Part. II, Copenhague, 1943, n° 1100.

<sup>7</sup> Cf. E. Chirilă et Octavian Bandula, *ouvr. cité*, p. 4—5 et B. Mitrea, *ouvr. cité*, p. 191; voir aussi les reproductions ici-même, pl. 1.

<sup>8</sup> Un examen ultérieur nous a permis de constater que ces deux exemplaires sont, eux aussi, coulés.

<sup>9</sup> L. Müller, *Die Münzen des thracischen Königs Lysimachus*, Copenhague, 1859, n° 291.

<sup>10</sup> E. Chirilă et O. Bandula, *ouvr. cité*, p. 34.

<sup>11</sup> L. Müller, *ouvr. cité*, p. 63.

aux mêmes différents que les « tétrastatères » de Baia Mare, ont été attribuées à tort par Müller à un atelier monétaire indéterminé de Thrace<sup>12</sup>. Nous nous demandons si les trois « tétrastatères », qui reproduisent ce type, ne représentent en réalité des copies ultérieures en or de la tétradrachme décrite par Müller au n° 291. L'idée n'est pas nouvelle; elle a été déjà formulée par K. Pink et M. W. Schwabacher. Le premier a publié toute une série de « médaillons » d'or du même type, frappés au XVII<sup>e</sup> avec des coins exécutés par le graveur italien Giovanni Cavino de Padoue (1500?—1570)<sup>13</sup>. A son tour, M. W. Schwabacher a publié deux autres « médaillons » d'or de Lysimaque, conservés dans la collection du Cabinet royal de monnaies et médailles de Stockholm: le premier, frappé avec les coins de Cavino, donc identique aux exemplaires décrits par Pink (poids 17,35 g); le second coulé d'après une autre tétradrachme de Lysimaque (poids 26,18 g)<sup>14</sup>. Aux exemples que nous venons de citer, on peut ajouter encore trois cas où il s'agit en effet de copies coulées en or, d'après des monnaies originales, frappées en argent: une drachme de Naxos<sup>15</sup> et une tétradrachme d'Alexandre le Grand<sup>16</sup>, toutes les deux se trouvant dans la collection du Cabinet numismatique de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine, et enfin une tétradrachme de la ville d'Acanthus<sup>17</sup>, cette dernière pièce conservée dans la collection du Musée National d'Antiquités de Bucarest.

Si l'on accepte cette hypothèse, on devra considérer sous une autre lumière les « tétrastatères » de Baia Mare. Il ne s'agit plus d'un nominal inconnu jusqu'à présent, émis à Pergame sous l'autorité de Lysimaque; ce ne sont que des copies en or d'une tétradrachme originale, cette dernière frappée assurément par la monnaie de Pergame de 297 à 281 av.n.è.<sup>18</sup> Le poids exceptionnel, remontant de 32,33 à 34,90 g — argument, semble-t-il, décisif à l'appui de la thèse qui accorde à ces pièces la dénomination de « tétrastatères » — s'explique suffisamment par la densité différente de l'argent (10,5) et de l'or (19,3), ce qui revient à un rapport argent-or de 1:1,84. En d'autres termes, si la tétradrachme originale pesait 17,20 g, au titre idéal de 900—950<sup>0</sup>/<sub>100</sub> sa copie en or, au même titre, devrait avoir le poids de 31,648 g, selon la formule suivante:

$$17,20 \times \frac{19,3}{10,5} = 17,20 \times 1,84 = 31,648 \text{ g.}$$

Le poids des trois « tétrastatères » de Baia Mare est pourtant un peu plus lourd: 32,33; 34,86 et 34,90 g. Cet écart est dû au procédé technique employé qui donne

<sup>12</sup> *Ibid.* L'attribution correcte est due à E. T. Newell, *The Pergamene Mint under Philetaerus*, Numismatic Notes & Monographs, N° 76, New York, 1936, p. 2—3.

<sup>13</sup> Karl Pink, *Gold Medallions of Lysimachus and Kindred Forgeries*, dans Numismatic Chronicle, 1937, p. 73 et suiv. (d'après W. Schwabacher; voir la note suivante).

<sup>14</sup> W. Schwabacher, *Tva Lysimachos-medalyoner av guld i Kungl. Myntkabinettet Stockholm*, dans *Fornvännen*, 1944, p. 291—299.

<sup>15</sup> Publiée par Octavian Iliescu, *Cabinetul numismatic* (Le Cabinet numismatique), dans *Caiet selectiv de informare asupra cresterii colecțiilor Bibliotecii Academiei R.P.R.* (Cahier sélectif d'information sur l'accroissement des collections de la Bibliothèque de l'Académie roumaine), 1, 1961, p. 379, n° 1. Il s'agit d'une copie moderne en or, faite d'après une drachme frappée pendant la période de 461 à 413 av.n.è.

<sup>16</sup> Pièce inédite, provenant de l'ancienne collection de la Banque Nationale de Roumanie, transférée en 1953 à l'Académie roumaine.

<sup>17</sup> Inédite.

<sup>18</sup> *Sylloge Nummorum Graecorum* — Danemark, vol. cité, pl. 22.

inévitablement à la copie résultée une épaisseur plus grande, par rapport à la pièce originale. La preuve en est fournie par les deux premiers « tétrastatères » de Baia Mare, auxquels une différence d'épaisseur de 0,18 mm<sup>19</sup> leur confère une différence de poids de 2,53 g (de 32,33 à 34,86 g). Il va de soi que cette différence est marquée par des chiffres beaucoup plus élevés lorsque la monnaie originale est en argent et sa copie en or. Pour les motifs exposés, nous estimons que le poids des trois pièces trouvées à Baia Mare ne constitue pas, à lui seul, l'argument péremptoire qui puisse leur attribuer la valeur nominale d'un tétrastatère attique<sup>20</sup>. Remarquons enfin que les statères respectifs, pris comme unités, indiquent des poids peu probables: 8,08 g, donc très peu, pour la première pièce, 8,715 et 8,725 g, chiffres trop élevés, pour les deux autres. Il y a là une anomalie pondérale inexplicable, si toutes ces pièces étaient authentiques.

La dernière question qui se pose à présent est d'établir la date à laquelle remontent en réalité les monnaies aux types de Lysimaque, trouvées à Baia Mare. A notre avis, il ne s'agit pas d'une émission monétaire datant de l'antiquité. Nous devons plutôt admettre une fabrication ultérieure, d'après une tétradrachme originale frappée à Pergame, ou d'après un exemplaire frappé avec les coins de Cavino. En cette occurrence, les limites chronologiques de la fabrication sont naturellement fixées par le trésor lui-même: avant 1613. Une série de documents transylvains et hongrois datés des XVI<sup>e</sup>—XVII<sup>e</sup> siècles nous permettent de préciser encore cette chronologie, en nous offrant en même temps la clef inattendue d'une véritable énigme numismatique.

Des extraits de ces documents ont été publiés, il y a quelques années, par le chercheur hongrois Horváth Tibor Antal<sup>21</sup>. Ils s'étendent de 1566 à 1759 et mentionnent constamment une monnaie singulière, appelée *lysimaachus*<sup>22</sup> et employée comme moyen de change dans la vie quotidienne.

C'est ainsi par exemple qu'en 1566, mention est faite dans un reçu d'une somme de 500 florins, pour laquelle on avait mis en gage 10 « lysimaques »<sup>23</sup>.

En 1576, à Gherla<sup>24</sup> et en 1578 à Alba Iulia<sup>25</sup> (localités situées en Transylvanie), on fait encore mention de cette bizarre monnaie.

D'autres documents ultérieurs précisent le poids et la valeur du « lysimaque », sans toutefois lui dévoiler la véritable identité. En voici quelques exemples:

En 1626, on cite deux « lysimaques » d'or, qui pèsent 5 ducats<sup>26</sup>; l'expression employée par le document en question n'est pas très claire, mais nous croyons qu'elle doit être interprétée de la manière suivante: deux « lysimaques »<sup>22</sup>, dont chacun pèse cinq ducats. Le « lysimaque » aurait donc le poids de 17,50 g.

<sup>19</sup> Eug. Chirilă et Oct. Bandula, *ouvr. cité*, p. 4—5.

<sup>20</sup> L'exemplaire publié par W. Schwabacher, *ouvr. cité*, n° 1, p. 294, pèse seulement 17,35 g; le flan en est donc plus mince.

<sup>21</sup> Horváth Tibor Antal, *Adalékok a tizes aranyak forgalmához*, dans *Numizmatikai közlöny*, 60—61 (1961—1962), p. 54—56 (bref résumé français à la p. 104).

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 54: «super depositione 500 florenorum et pro eis 10 Lisimachorum impignoratorem».

<sup>24</sup> *Ibid.*: «item 52 Lisimachy Aurei, 13 Aurei Portugalenses, Hispanici Aurei maiores 26, minores 39».

<sup>25</sup> *Ibid.*: «Portugal Arany wagjon 3, Lisimachus Arany wagjon 17», c'est-à-dire: il existe 3 portuguez d'or et 17 «lysimaques» d'or.

<sup>26</sup> *Ibid.*: «2 Lisimachus arany, mely nyom 5 aranyat».



Les « tétrastatères » de Lysimaque, trouvés à Baia Mare

Le document daté de 1650 est encore plus précis<sup>27</sup> ; le « lysimaque » vaut ici 10 ducats et pèse par conséquent 35 g, valeur et poids confirmés dans la liste des sommes reçues par un certain Ostrositth Borbála<sup>28</sup>, le 24 sept. 1667.

En 1668, un inventaire de l'héritage laissé par Posgay Miklos, à Nagyszombat (Hongrie)<sup>29</sup>, donne à cette même monnaie les valeurs suivantes : 100, 50, 28, 10 et 2 ducats. Les poids qui correspondent à ces chiffres varient de 350 à 7 g, en raison de 3,50 g par ducat. La même diversité de valeur et de poids est signalée par deux autres documents, l'un daté du 6 août 1682, toujours de Nagyszombat, et qui fait mention de « lysimaques » valant dix et cinq ducats<sup>30</sup>, l'autre, le testament de l'évêque Ghillányi György, daté du 5 juin 1727, où l'on cite des « lysimaques » au poids de 50 ducats — dont l'un à l'effigie de Ferdinand (III) —, 40, 30, 15, 12, 11, 10, 6, 5 et 3 ducats<sup>31</sup>. Le poids de ces pièces varie donc de 175 à 10,5 g.

À la fin de cette série de documents, l'auteur cité fait un bref commentaire, dont voici les conclusions :

- 1°. le « lysimaque » n'est pas la monnaie appelée « portuguez »<sup>32</sup> ;
- 2°. le nom « lysimaque » a été accordé par les documents non seulement à la pièce de 10 ducats ;
- 3°. le « lysimaque » ne représente ni une émission hongroise, ni une monnaie de Transylvanie ;
- 4°. la circulation des « lysimaques » est attestée sur tout le territoire de l'ancienne Hongrie ;
- 5°. enfin, l'auteur essaie d'identifier cette monnaie et affirme que le nom de « lysimaque » a été probablement accordé aux émissions des Habsbourg, plus exactement de Ferdinand III<sup>33</sup> ; il avoue cependant qu'il n'a pas réussi à s'expliquer le nom de « lysimachus », « lysimaque », sous lequel on désigne de telles émissions<sup>34</sup>.

À notre avis, cette explication est fournie maintenant par le trésor de Baia Mare, en corrélation avec une autre découverte, faite en Transylvanie en 1540. À cette date, on a trouvé dans le lit de la rivière Streiu 40 000 statères de Lysimaque<sup>35</sup>. La découverte a eu un très large écho en Transylvanie ; elle est signalée en effet par plusieurs documents

<sup>27</sup> *Ibid.* : « Aurei ducati 64, uulgo Lysimachus Arany uocati, singuli decem Aureos ducatos communes ualentes ».

<sup>28</sup> *Ibid.* : « Lizimachus n. 11, facit aureos 110, florenos 330 ».

<sup>29</sup> *Ibid.* : « In alteri bursa cerulia Lisimachum unum, ducatorum 100. In eadem bursa Lisimachum alterum 50 ducatorum. Item Lisimachus ducatorum 28. Item duorum ducatorum 50 Lisimachus . . . Lisimachus unus, continens aureos 10 id est flor. 30 ».

<sup>30</sup> *Ibid.* : « Item aurei Lisimachi Decennarii 5 et quinquennarii 4 ».

<sup>31</sup> *Ibid.* : « 1. Inter maximos Lisimachos habeo n. 5, ponderantes aureos simplices n. 50. Quorum primum effigie Ferdinandeae lego . . . secundum et tertium Lisimachum lego . . . aedificandae Ecclesiae Strigoniensis . . . , quartum Lisimachum lego pro restauratione Ecclesiae S. Nicolai Tyrnaviae, quintum Lisimachum lego . . . »

« 2. Inter eosdem Lisimachos habeo unum 40 aureos ponderantem, quem lego pro necessitate Capellae B.M.V. sub turri Ecclesiae S. Nicolai existentis . . . » etc.

<sup>32</sup> Monnaie d'or portugaise, valant 10 cruzados et au poids de 39,9 g ; v. Fr. Fr. v. Schrötter, *Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin-Leipzig, 1930, s.u.

<sup>33</sup> En ce sens, l'auteur invoque les dispositions du testament de l'évêque Ghillányi György (voir plus haut, note 28).

<sup>34</sup> Horvath Tibor Antal, *ouvr. cité*, p. 56.

<sup>35</sup> Voir Bucur Mitrea, *Penetrazione commerciale e circolazione monetaria nella Dacia prima della conquista*, dans *Ephemeris Dacoromana*, 10 (1943), p. 49, n° 21 et note 1.



et sources littéraires de l'époque <sup>36</sup>. C'est précisément à ce moment que les différentes couches sociales de la principauté ont pris connaissance des statères de Lysimaque diffusés en grand nombre et partagés par les autorités et les collections privées, ces dernières en formation, sous l'influence des idées de la Renaissance.

C'est toujours pendant cette période, semble-t-il, qu'on peut fixer l'apparition des « tétrastatères », forgés d'après une tétradrachme originale de Lysimaque. ou d'après des exemplaires exécutés avec les coins de Cavino. Le type a été sans doute choisi grâce à l'écho éveillé par le grand trésor découvert sur la rivière Streiu; le poids, très fort, conférait à ces monnaies une valeur à peu près égale à la pièce de dix ducats, qui venait d'être frappée en Transylvanie <sup>37</sup>.

Vu le fait que les multiples du ducat étaient frappés rarement et en un nombre restreint, les nouveaux « lysimaques », inventés au XVI<sup>e</sup> siècle, ont pénétré dans la circulation monétaire sur un vaste territoire, embrassant non seulement la Transylvanie mais aussi la Hongrie.

Au fur et à mesure que les émissions des multiples du ducat devenaient plus fréquentes, la dénomination de « lysimaque » a été étendue à bon nombre de telles monnaies, indifféremment de leur valeur nominale. C'est ainsi qu'on rencontre dans les documents contemporains des « lysimaques » valant de 2 à 100 ducats, aux poids qui correspondent effectivement à ces nominaux. L'effigie véritable et la provenance des pièces importaient très peu; il était suffisant qu'une monnaie fût un multiple du ducat, pour lui accorder, dans les sources contemporaines, la dénomination de « lysimaque », « lysimachus ».

Le fait que le trésor de Baia Mare comprend aussi trois « thalers » en or, frappés au moyen des coins employés pour l'émission des thalers d'argent de 1591 et 1605, est de nature à confirmer cette hypothèse. Ces pièces, elles aussi, ne représentent pas une émission régulière, bien qu'une autre série de documents, datés du XVII<sup>e</sup> siècle, en parlent fréquemment <sup>38</sup>. Il s'agit donc d'une émission officieuse, sinon officielle, tandis que les « tétrastatères » de Lysimaque, trouvés à Baia Mare, gardent un caractère strictement privé.

<sup>36</sup> Cf. la bibliographie donnée par I. Marțian, *Comori ardelenne* (Trésors transylvains), dans Buletinul Soc. numism. române, 16 (1921), p. 13—21.

<sup>37</sup> La première émission d'une pièce de 10 ducats en Transylvanie date en effet de 1540; cf. A. Resch, *Siebenbürgische Münzen und Medaillen von 1538 bis zur Gegenwart*, Sibiu, 1901, p. 2.

<sup>38</sup> Horváth Tibor Antal, *ouvr. cité*, p. 56.